

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 juin 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- LE BOUCHER Colette, GUYMARD Jean-Luc

SECRETARE DE SEANCE : URVOY Laurence

Délibération n°2023-062

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT

EXTENSION/RENOVATION DE L'ECOLE DE LA POTERIE - PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

En juin 2021, une réflexion a été engagée pour améliorer les conditions d'accueil à l'école de La Poterie avec pour objectifs de :

- Pouvoir disposer sur le site de La Poterie de 6 salles de classe,
- Pouvoir disposer de locaux personnels/logistique adaptés (préparation activités, vestiaires, sanitaires, rangements, permanences scolaires),
- Disposer d'une salle de motricité sur site en abandonnant l'utilisation de l'espace en mairie,
- Rationaliser autant que possible l'utilisation des salles supports (garderie, motricité, repos),
- Disposer de sanitaires scolaires adaptés,
- Permettre une restauration scolaire en 2 services pour 100 élèves,
- Assurer une bonne accessibilité PMR (intérieure et accès cour).

Une mission de programmation a alors été confiée au cabinet D2X, qui a établi durant l'année 2022 un programme technique détaillé pour la construction d'une extension de 420 m² à l'arrière du bâtiment d'enseignement actuel et d'une restructuration des espaces cantine et garderie actuels.

Ce programme, désormais finalisé, comporte :

- Pour la partie extension raccordée au bâtiment enseignement actuel par une coursive qui assurera la conformité d'accessibilité PMR à l'ensemble des classes depuis la cour :
 - o Hall d'accueil général (scolaire et périscolaire)
 - o Espace garderie
 - o Espace salle de motricité
 - o Salle de sieste
 - o Une salle de classe supplémentaire
 - o Des sanitaires élèves
 - o Un sanitaire adultes
 - o Des locaux de rangement, ménage et techniques

Nota : Les espaces garderie et motricité seront conçus pour permettre une mutualisation.
- Pour la restructuration de l'actuel bâtiment garderie/cantine :
 - o Extension de la salle de réfectoire de 20 m² pour un accueil de 100 enfants sur 2 services sans modification de la partie office
 - o Transformation de l'actuelle garderie en
 - Salle enseignants/ATSEM
 - Vestiaires personnel
 - Sanitaire personnel

Par ailleurs, le programme prévoit le désamiantage des couvertures du préau et de la cantine. Ce nouvel équipement fera l'objet d'une amélioration thermique en adéquation avec les réglementations thermiques et environnementales actuelles (réduction des consommations et décarbonation des énergies : chaufferie bois et panneaux photovoltaïques).

L'enveloppe financière travaux de cette construction est estimée à 1 400 000 € HT (valeur juin 2023).

Il est également proposé, pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre la plus adéquate, de recourir à une procédure adaptée restreinte. Cette procédure se déroule en 2 phases. La première permet de sélectionner 3 candidats potentiels. La seconde permet de choisir le lauréat sur présentation d'un dossier d'intention architecturale simplifiée. Ces 3 candidats reçoivent une indemnité fixée à 5 000 € HT par candidat sachant que pour le lauréat cette indemnité constitue une avance sur ses honoraires dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le programme technique détaillé, relatif à l'extension/rénovation de l'école de La Poterie,
- FIXE l'enveloppe financière des travaux de cette opération à 1 400 000 € HT (valeur juin 2023),
- APPROUVE le montant des indemnités ci-dessus exposées pour l'organisation de la consultation adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre relative à l'extension/rénovation de l'école de La Poterie,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 JUIN 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

Par le Maire

Par délégation

Lydie DELCHEL

Directrice

Administration Générale

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

29 JUIN 2023

29 JUIN 2023